

Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée

ZOU ! + réseau urbain

Pour la desserte du territoire du réseau Aix en bus

ENTRE :

- La **Région Provence Alpes Côte d'Azur** représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER, ou son représentant dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil régional n° du, ci-après dénommée "la Région",
- La **Métropole Aix-Marseille-Provence** (la Métropole), représentée par sa Présidente Madame Martine VASSAL ou son représentant agissant en vertu de la délibération n° du

ET :

- KEOLIS Pays d'Aix représenté par sa Directrice Opérationnelle Sandrine GAUBERT, ou son représentant

D'AUTRE PART

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :